

DEONTOLOGIE – DISCRIMINATION TRACFIN

« En vue d'améliorer vos connaissances & d'être en phase avec la Législation »

Objectifs de la formation

Ratifier & Connaître les contours de **Tracfin** & Être capable d'appréhender le Processus
Valider les devoirs des professionnels de l'immobilier à l'égard de la **Déontologie**
Maîtriser les notions liées à la **Discrimination**

Moyens Techniques & Méthodes pédagogiques :

Moyens : Salle d'environ 12 à 15 m² jusqu'à 8 personnes 20 à 30 m² au-delà - Disposition en U Tables & chaises à disposition - Paper Board – Vidéo Projecteur ou TV - Présentation Point - Supports de prise de notes pour stagiaires

Méthode : **Transmission de savoir suivi d'ateliers de réflexion & cas pratiques & recherche de solutions** / feedbacks constructifs & Analyses de l'animateur).

Evaluation : Quizz de fin de formation

La salle et les accès à la salle sont habilités pour tout participant ayant un **handicap** physique demandant une logistique, une aide ou une ergonomie particulière.

Public concerné & Pré-requis :

Négociateurs immobiliers confirmés (+ de 2 ans d'ancienneté métier) /Managers
Effectif prévu : entre 6 et 15 personnes maximum

Intervenants : **Eric GODET LA LOI & Pascal JOCALLAZ** « Expert Immobilier »

Formateurs spécialisés en transaction immobilière

Lieu & Date de la formation : à définir - **Horaires :** 9h00/12h30 & 14h/17h30 soit **7 heures**

Suivi & Exécution du Programme :

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires & contresignées par le formateur.

Evaluation des acquis / Cas pratiques /Fiches d'appréciation

Remise d'une Attestation Individuelle de Formation

Modalités d'Accès

Le délai d'accès tient compte des formalités administratives nécessaires pour la prise en charge de la formation et est variable en fonction du financeur (15 jours ouvrés minimum).

Une convocation avec tous les éléments nécessaires est envoyée à chaque stagiaire avant le démarrage de la formation , elle précise également les horaires journaliers de la formation.

Pour toute question avant et pendant la Formation, une assistance technique et pédagogique est mise à disposition par notre équipe.

PROGRAMME

(Mise à jour janvier 2025)

I . LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT de CAPITAUX (TRACFIN)

Qu'est-ce que le blanchiment ?

Le rôle de TRACFIN

Pourquoi l'agent immobilier est-il concerné ?

L'obligation de formation et d'information du personnel des agences

Les obligations de vigilance

La gestion du risque

Qu'est-ce que le soupçon ?

La déclaration de soupçon

L'obligation de conservation des documents

La commission nationale de sanctions CNS

Constituer son dossier pour les contrôles de la DDPP (DGCCRF)

II . DEONTOLOGIE

Qu'est-ce que le code de déontologie ?

L'éthique & La déontologie

Le décret du n° 2015-1090 du 28 août 2015 fixant les règles constituant le code de déontologie

- Les publics concernés
- Son objet
- Date d'entrée en vigueur
- Notice
- Références

Les différents articles clefs du décret :

- Champ d'application
- Ethique professionnelle
- Respect des lois et règlements
- Compétence
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Transparence & Confidentialité
- Défense des intérêts en présence
- Conflit d'intérêts
- Confraternité
- Règlement des litiges

III . LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Qu'est-ce que la discrimination ?

Le cadre légal de la lutte contre la discrimination dans le logement

Les points clefs pour vendre sans discriminer

Les points clefs pour louer sans discriminer

SYNTHESE & CONCLUSION *Quiz des connaissances*